

## **GARANTIES**

Les vélos FKC sont garantis :

- 8 ans pour le cadre,
- 2 ans pour la peinture,
- 2 ans pour les roues.
- Autres composants :garanties du constructeur origine.
- 

Sont exclus de cette garantie les dommages :

- causés par un choc, une chute,
- dus à une mauvaise manipulation,
- dus à un manque manifeste d'entretien.
- dus à une utilisation abusive ou sur terrain inadapté.
- survenant suite à une réparation qui n'aurait pas été effectuée dans nos ateliers,
- causés à l'émaillage suite aux projections de gravillons.
- dus à une sudation acide, exposition prolongée en milieu salin ou humide.
- toutes les pièces d'usure : câbles, gaines, pignons, plateaux, roulements pneumatiques, rayons, jantes etc ...
- toutes les pièces montées sur le vélo non fournies par FKC.
- 

Notre obligation de garantie se limite exclusivement au remplacement de la pièce défectueuse.

Aucune indemnité ne saurait être réclamée en cas d'immobilisation.

En raison du caractère »sur mesure »de notre production, la garantie est limitée au premier acheteur, dont le nom figure sur la facture délivrée par FKC, et n'est pas transmissible à une tierce personne.

La qualité de nos produits permet un entretien réduit .Néanmoins les révisions devront être adaptées aux conditions d'utilisation.FKC se tient a votre disposition pour tous conseils utiles.

Produits et composants conformes à la norme UN14781.

Vélos homologués normes UCI 2011.

Garanties FKC en application au 01/01/2011